



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E66614

VALABLE JUSQU'AU 01/06/2024

ÉDITÉ LE 08/06/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 28/12/1978

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 01/04/2004
50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE PUY EN VELAY B314845231(79B4)

Siret : 314 845 231 00039

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 83 00559

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 4451344304

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 4451344304

Situation fiscale et sociale : A jour au 12/01/2023

Raison sociale : COURTEIX ELECTRICITE GENERALE

32 AVENUE D'AUVERGNE
43100 BRIOUE

Téléphone : 04 71 50 18 63

Fax : 04 71 50 09 30

Portable :

Site Internet : www.electricite-courteix-brioude.fr

E-mail : contact@courteix-brioude.fr

Responsabilité légale :

MEUNIER PHILIPPE CO-GÉRANT / COURTEIX PATRICE CO-GÉRANT

Effectif moyen : 14

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	22/02/2022
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	22/02/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	22/02/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	22/02/2022
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE CLERMONT-FERRAND
9 ALLEE EVARISTE GALOIS
63170 AUBIÈRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.